

Le faux Mysticisme

En ce temps de Carême et de temps paschal, on songe qu'il est loin le voltairianisme d'autrefois, et même ce pseudo-voltairianisme inventé par Edmond About, avec ses camarades de promotion de l'École normale, et qui fut encore plus choquant que l'autre, si est possible. Aujourd'hui, la renaissance idéaliste et religieuse s'est accomplie, mais nous avons un excès inverse, un mysticisme de parade et de pure mode, une complaisance, un peu voisine de la simonie, à mélanger le sacré au profane.

Mais ne verrons plus, durant la semaine sainte, le renouvellement du fameux dîner gras de Sainte-Beuve avec Talon et le prince Napoléon, au soir du Vendredi-Saint. Mais, par contre, les endroits les moins beaux veulent s'associer à la commémoration ecclésiastique. Nous ne parlons pas des théâtres, qui font relâche; ni des grandes entreprises musicales qui donnent le jour-là des concerts spirituels, c'est-à-dire de musique plus ou moins religieuse. Voici que même les petits cafés-concerts de Montmartre ont des affiches significatives et annoncent une soirée demi-spirituelle, c'est-à-dire un peu de musique sacrée, intercalée entre deux parties de chansons grivoises. Et tous affectent de s'associer au jeûne et au maigre. « O tempora, o mores! », comme écrivait, un jour, un chroniqueur.

Nous venons même d'avoir, mercredi dernier, un exemple plus important de ce mélange du religieux et du profane qui constitue vraiment une sorte de faux mysticisme.

Un conférencier, M. Léo Carélie, a eu l'idée bizarre, faisant une causerie sur Bossuet, de se faire accompagner, sur l'estrade, par M. Mounet-Sully, doyen de la Comédie française qui a, entre les explications et commentaires, les principaux passages de Bossuet. Voyez-vous cela... du Bossuet dans la bouche de M. Mounet-Sully! Un sermon récité par un comédien! Il est vrai que celui-ci est lui-même fils d'un pasteur protestant de Bergerac et pourrait revendiquer, ainsi, un don, une faculté héréditaire pour la prédication. N'importe! il y a dans tout cela quelque chose d'anormal et de déplaisant.

Ce faux mysticisme se voit partout, chez les peintres, chez les écrivains, dont beaucoup, sans génie personnel, ne sont à l'égard que de la mode. En ce moment même, M. Jean Aicard, hardi provincial, publie un poème : *Jeus*, tout en avouant qu'il n'est pas chrétien. Alors, qu'est-ce qu'il peut comprendre dans les subtilités du Nouveau Testament! C'est de la même manière qu'il a traduit jadis, en vers, *Pellegrin de Strasbourg*, sans en connaître du tout l'anglais.

Un autre, M. Armand Silvestre, est dans la même cas, lui qui profite également de la mode et des oscillations nouvelles pour donner, entre ses cortès galions qu'on connaît, des *Drames sacrés* sous forme de tableaux vivants, au théâtre du Vaudeville.

Il y eut même, pour les accompagner, de la musique de Gounod. Or, cette collaboration nous a valu un mot, bien amusant, de Gounod, qui était un causeur merveilleux, entièrement spirituel. Donc, à propos de ces drames sacrés, les auteurs allèrent le trouver. Durant les répétitions, on avait remarqué que, dans la scène de la Passion de Jésus, la musique était un peu claire, saine, qu'on aurait pu en ajouter, au rôle de Jésus par exemple. Gounod se fit naïve le texte; puis, après une longue réflexion, il refusa, disant : « Non, cet homme ne mérite pas de musique ».

Les entreprises de mysticisme théâtral dans ce genre affreux : nous entendrons du nouveau l'ancienne *Passion de M. Harauvourt*; nous entendrons une nouvelle *Enfance de Jésus*, de M. Grandmougin, tons des auteurs sceptiques, incroyants, et qui ne travaillent dans le genre religieux que parce qu'il est accaparé par la mode d'aujourd'hui, et par conséquent lucratif. Déjà Villers de l'Isle Adam prévoyait cette exploitation et s'en indigna dans une belle page : « Notre Seigneur Jésus-Christ sur les planches », où il s'écriait : « Toute une pléiade de jeunes libérateurs ayant remarqué qu'en dehors de toute question de talent, le simple style, dans ce cas-là, provoquait l'attention, les controverses et faisait tapage, se sont mis à l'ouvrage et se proposent d'incarner nos scènes de baptêmes niello-évangéliques, dont Notre-Seigneur sera l'un des principaux personnages ».

On imagine ce qu'a de choquant et comme un peu sacrilège, au surplus, le rapprochement sur un programme, du nom des comédiens avec les personnages de la religion. Sur une scène parisienne, ce sont toujours les acteurs parisiens que nous voyons, c'est leur visage que nous reconnaissons; c'est leur voix qui parle; c'est, au fond, leur

propre âme qui s'exprime avec Judas, leur propre péché qui fleurit sur la bouche de Madeleine. Et comment s'en trouverait-il pour oser assumer les rôles sacrés de Jésus, de Marie? Comment rencontrer-t-on des acteurs assez inconscients ou tyndiques pour oser faire parler Jésus, Marie?

On répondra qu'il y a la *Passion* d'Ober-Ammergau et l'admirable procession de Farnes, à laquelle l'Église et le clergé s'associent. Mais ici ceux qui jouent sont gens de foi profonde et édifiante. Ce ne sont pas des comédiens, mais des interprètes anonymes, des masques d'un jour, sur lesquels on est d'accord pour s'imaginer les faces des comparants du grand drame. Et quant au texte, il est anonyme également, comme po. au hasard, issu de la collaboration des siècles. Il semble que ce soit la foule qui s'écrit.

Devant ces Passions et ces Mystères-là, combien vains et condamnables ceux qui s'exercent les faux mystiques d'aujourd'hui. On songe aux enchanteurs et aux magiciens d'Égypte, jetant leurs verges qui se changeaient en serpents peu viables, pour imiter le miracle de la verge d'Aaron et de Moïse.

Georges ROSENBACH.

Voir, en quatrième page, les offres de vente et de location d'immeubles; nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'efficacité évidente de ce nouveau système de publicité économique. (10 fr. à forfait pour trois mois.)

Journal officiel

(29 mars)

Ordre de Léopold. — Sont promus et nommés dans l'Ordre :

Officiers : MM. Diereux, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles; Singhamber, id.; du Roy de Blicquay, id.; de Bussehere, id.; Janssens, avocat général près la cour d'appel de Bruxelles; Van Werveke, conseiller à la cour d'appel de Gand; Besson, id.; à Liège; Bégnin, avocat général à la cour d'appel de Liège; Broquet, président du tribunal de première instance de Nivelles; Caers, juge honoraire au tribunal de première instance de Turin; Bruyant, ancien président du tribunal de commerce de Bruxelles; Declercq et Waffelaert, évêque de Namur et de Bruges; Kegehan, président des hospices civils de Namur.

Chevaliers : MM. de Kerchove d'Exaerde, procureur du roi près le tribunal de première instance de Gand; de Wille, vice-président du tribunal de première instance de Gand; de Wille, vice-président du tribunal de première instance de Gand; de Wille, vice-président du tribunal de première instance de Gand.

Secrétaire au ministère des finances. — M. Frère, directeur général à titre personnel au secrétariat général du ministère des finances, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite. Il est autorisé à conserver le titre honorifique de directeur général du ministère des finances. M. Fontrier, sous-directeur au secrétariat général du ministère des finances, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite. Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions. M. Renaud, inspecteur provincial des contributions directes, douanes et accises à Namur, est nommé directeur du secrétariat général du ministère des finances. M. Robert, sous-directeur au secrétariat général du ministère des finances, est nommé directeur. Sont nommés au secrétariat général du ministère des finances : Sous-directeur : M. Frère, actuellement chef de bureau. Chef de bureau : MM. Beaucourt et Ralet, actuellement sous-chefs de bureau. Sous-chef de bureau : M. Haris, actuellement premier commis.

Enregistrement et domaines. — M. Amory, premier inspecteur général à l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite. Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

M. Moulin, directeur général de l'enregistrement et des domaines, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite. Il est autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

M. Faibet, inspecteur général, est nommé directeur général de l'enregistrement et des domaines. Sont nommés à l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines : Premier inspecteur général : M. Thomas, actuellement directeur. Inspecteur général : M. Brier, actuellement inspecteur de 1^{re} classe de l'enregistrement et des domaines à Louvain. M. Braecke, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines, à Courtrai, est nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Nivelles.

Contributions directes, douanes et accises. — Sont nommés receveurs des contributions directes et des accises : A Dinin, M. Godard, actuellement contrôleur des contributions directes, des accises et de la comptabilité de 2^e classe à Verrières. A Roggele, M. Bethoor, actuellement receveur des mêmes impôts à Avelghem. A Vertryck, M. Passcel, actuellement receveur des mêmes impôts à Aspézet. A Ardoye, M. Gilson, actuellement receveur des mêmes impôts à Oostmalle. A Oostmalle, M. Scheffkens, actuellement receveur des mêmes impôts à Brea.

A Nassogne, M. Evrard, actuellement commis des accises de 1^{re} classe dans la province de Luxembourg. Caisse générale d'épargne et de retraite. — M. Leprieux est nommé directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite.

Chemins de fer de l'État. — Demission de son emploi à été accordée à M. Pélron, receveur de 2^e classe, en disponibilité. Il a été autorisé à faire valoir les services admissibles pour le règlement de sa pension de retraite et à conserver le titre honorifique de son emploi.

Pensions. — M. Bernheim, ancien directeur honoraire de l'agence royale de Liège et ancien directeur du demi-pensionnat à Namur, a été nommé chef de bureau à l'administration centrale, une pension de 3,543 fr.

Le « PATRIOTE » — Abonnement à Bruxelles. 1^{er} avril au 30 juin, 3 fr.; 1^{er} avril au 30 septembre, 6 fr.; 1^{er} avril au 31 décembre, 9 fr.

Provinciales. 1^{er} avril au 30 juin, 4 fr.; 1^{er} avril au 30 septembre, fr. 7.50; 1^{er} avril au 31 décembre, 11 fr.

Envoi gratuit du journal jusqu'au 1^{er} avril. On s'abonne à tous les bureaux de poste et au bureau du journal, 23, rue Léopold, Bruxelles.

Les commissaires d'enquête au Congo, dans leur rapport à la Chambre sur le chemin de fer, ont établi les produits futurs de la ligne d'après les recettes des quatre mois de juillet, août, septembre et octobre 1895. Ils en ont déduit un produit annuel, puisque ces chiffres sont connus.

La recette de ces quatre mois variant entre 71,000 et 93,000 francs, soit, en moyenne, à l'année, une moyenne de fr. 71,250.

D'après ces chiffres, qui ont encore augmenté, parce que, devant de l'argent, on accordera plus de réduction sur le tarif existant actuel, les commissaires ont évalué à 13,917 le produit annuel kilométrique du chemin de fer.

Mais depuis on nous a donné le chiffre de novembre : 57,000 francs seulement.

Et aujourd'hui le moment officiel des campagnes, le *Mouvement Géographique*, nous apprend que le mois de février n'a plus donné que 44,000 fr. de recettes brutes.

Qu'on produise les mois de décembre et de janvier? Nous n'en savons rien. Quel qu'il en soit, toutes les conclusions du rapport sont renversées par les deux derniers chiffres publiés. Non seulement la moyenne de 13,917 n'est plus vraie, mais l'augmentation des recettes que l'on avait constatée depuis la mise en exploitation des 40 kilomètres de la 2^e section de la ligne est diaboliquement et totalement.

Au lieu de 13,900 francs de produit kilométrique, nous avons un peu plus de 10,000 francs actuellement de recette ou ce chiffre, nous l'avons démontré, est inférieur aux dépenses telles d'entretien et d'exploitation.

Tu ne connais pas Marguerite de Rohan-Chabot! murmura-t-elle. Mais faisons là toutes ces amertumes, toutes ces tristesses. Avoir en ce

C'est cependant dementis par les entrepreneurs s'apprêtent à garantir un contrat ainsi les éventuellement alors qu'il est en fait plus avancé.

PROT

Les Belges a

Je voudrais

En ce vers

De la Grèce

Pour la belle

Des Grecs

Il est très

De la Grèce

On appelle

Le grand

Un grand

On prend

Car les

Non tout

Les secrets

Et les

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand

Le grand